

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

Séance du 11 janvier 2017

Séance extraordinaire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Date de convocation : 09.01.2017

L'an deux mil dix-sept et le onze janvier à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Mireille EDOUARD, première adjointe au Maire.

Présents: M. Jean BELIARD, Mmes Nathalie ALIMI, Mireille EDOUARD, MM. Jean-Pierre LAUDREN, Thierry DOAT, Daniel ESPOSITO, Mickaël BARBE, Mmes Christine CAULIÉ, Sylvaine PHILIPPOT, Sandra GUYOU, Emmanuelle PRETERRE, Anne Sophie DUCHESNE.

Excusés :

Absents : Patrick BRETEAU, Sébastien MONCOURT, Olivier DOAT.

Secrétaire de séance : Anne Sophie DUCHESNE.

Mme EDOUARD donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 12 décembre 2016 qui est adopté à l'unanimité.

Mme EDOUARD présente l'ordre du jour :

1. FINANCES

1.1 Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement sur le budget 2017.

2. CNVENTION AMENAGEMENT DE BOURG

2.1 cab action 3 analyse des offres : choix de l'entreprise.

1.1 AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2017.

Madame EDOUARD demande au Conseil municipal de bien vouloir autoriser, M. le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2017 dans l'attente du vote du budget :

Budget commune :

Cpte	Libellé	Dépenses	Recettes
2135-118	Installations générales...	+ 3 500 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus.

2.1 CAB ACTION 3 ANALYSE DES OFFRES : CHOIX DE L'ENTREPRISE.

Madame EDOUARD rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement de bourg, une consultation des entreprises s'est déroulée du 23 novembre au 16 décembre 2016 concernant les travaux de l'action 3 (aménagement rues Boulin, Dubaquié et Larrue).

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 16 décembre 2016 pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres selon les critères d'appréciation suivants :

LOT VRD

- offre de prix sur 60
- remise de mémoire ou notice technique sur 10
- Notice gestion des déchets sur 5
- Planning et phasage travaux sur 25.

Pour chacun des éléments de notation sera appliqué un coefficient en fonction de l'offre présentée :
Coef. 1 : standard très élevé ; coef. 0,75 : standard élevé ; coef. 0.50 : correct, réserves mineures ; coef. 0.25 : acceptable, réserves ; coef. 0 : inacceptable, non conforme.

LOT PAYSAGER

- offre de prix sur 60
- critères qualitatifs sur 40
 - mémoire, fiches techniques 8 pts
 - mode opératoire préservation et taille des arbres conservés 8 pts
 - mode opératoire plantations 8 pts
 - fournisseurs pressentis 4 pts
 - niveau qualipaysage 3pts
 - moyens humains 2pts
 - moyens matériels 2pts
 - mesures de réduction des nuisances sur l'environnement 5 pts

3 offres ont été déposées pour les travaux voirie (lot VRD) et 4 offres pour l'aménagement paysager.

Madame EDOUARD présente au Conseil le tableau relatif à l'analyse des offres pour l'action 3 :

LOT	ENTREPRISES N°	PROPOSITION PRIX en € HT	NOTE PRIX /60	NOTE TECHNIQUE /40	NOTE DEFINITIVE (prix+ technique) /100	RANG
VRD	1	133 226,00	60,00	27,50	87,50	1
	2	173 131,38	7,40	33,80	41,20	2
	3	178 784,75	0	15,00	15,00	3
paysager	1	9 483,61	44,70	40	84,70	4
	2	8 974,65	47,23	40	87,23	2
	3	7 065,40	60,00	40	100,00	1
	4	9 534,00	44,46	40	84,46	3

Compte-tenu de ces éléments et des résultats de l'analyse des offres, Madame EDOUARD propose au Conseil Municipal de choisir, pour l'action 3, aménagement rues Boulin, Dubaquié et Larrue, les entreprises ayant obtenu la meilleure note, à savoir :

- l'entreprise **1** pour le **lot VRD** pour un montant de travaux de **133 226,00 € HT**
- l'entreprise **3** pour le **lot paysager** pour un montant de travaux de **7 065,40 € HT**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame EDOUARD, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de sélectionner l'entreprise 1 pour le lot VRD pour un montant de travaux de **133 226,00 € HT**
- de sélectionner l'entreprise 3 pour le lot espaces verts pour un montant de travaux de **7 065,40 € HT**
- d'autoriser M. le Maire à procéder à la signature des marchés avec les entreprises sélectionnées
- de charger M. le Maire de toute démarche nécessaire

La séance est levée à 19 h 30.